

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 122

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION



PROGRAMME 122  
**Concours spécifiques et administration**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Cécile RAQUIN

Directrice générale des collectivités locales

Responsable du programme n° 122 : Concours spécifiques et administration

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » regroupe des aides spécifiques aux collectivités territoriales, ainsi que les moyens attribués à la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour la mise en œuvre de ses missions au profit des collectivités territoriales.

**L'action n° 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » porte les aides de l'État aux collectivités confrontées à des circonstances exceptionnelles, telles que des événements climatiques ou géologiques de grande ampleur.** Liées à la mise en œuvre de la solidarité nationale, celles-ci sont susceptibles de bénéficier à toutes les catégories de collectivités locales. Cette action comprend notamment les subventions destinées à soutenir les collectivités en difficultés financières graves à la suite de circonstances exceptionnelles, ainsi que le concours spécifique du remboursement des frais de garde aux élus locaux des communes de moins de 3 500 habitants. En 2022, 2,5 M€ ont par exemple été attribués à des collectivités des départements des Pyrénées-Atlantiques, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques (DSEC) afin de permettre de financer des travaux de reconstruction, à la suite d'intempéries survenues fin 2021 / début 2022.

**L'action n° 02 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » retrace les dépenses de fonctionnement, d'immobilier et d'équipement informatique de la DGCL.** Depuis la création de la direction du numérique (DNUM) du ministère de l'intérieur en 2020, la plupart des crédits d'investissement des projets informatiques structurants portés par la DGCL ont été transférés sur le programme 216. Seuls certains crédits destinés à la refonte des systèmes d'information existants ont été conservés sur le programme 122. Depuis 2021, cette action porte également le déploiement de la nouvelle carte des maires et des adjoints aux maires.

**Enfin l'action n° 04 « Dotations Outre-mer » reprend les dotations initialement inscrites sur le programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » et transférées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sur le programme 122.**

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » est doté d'un unique indicateur de performance destiné à mesurer la réactivité des services instructeurs et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans le traitement des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par un événement climatique ou géologique de grande ampleur.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle**

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

### INDICATEUR

1.1 – Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

(du point de vue de l'utilisateur)

|   | Unité | 2020<br>Réalisation | 2021<br>Réalisation | 2022<br>Cible | 2022<br>Réalisation | 2023<br>Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries | mois  | 9,55                | 11,22               | 10            | 11,45               | 6             |

#### Commentaires techniques

Source des données : Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Mode de calcul : cet indicateur est calculé par les services de la DGCL, à partir de l'élaboration de tableaux de suivi. Le délai moyen de versement de l'aide correspond au délai entre la date de l'événement climatique ou géologique et la date de la 1<sup>re</sup> délégation de crédits en AE (hors avances et hors délégations complémentaires exceptionnelles), qui matérialise l'engagement de l'État. L'indicateur prend en compte les délégations d'AE opérées dans l'année au titre des intempéries survenues au cours de la gestion ou d'une gestion antérieure.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis 2019, plusieurs mesures de simplification destinées à accélérer le versement de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) ont été mises en œuvre. Seuls les dossiers nécessitant un arbitrage spécifique sont désormais présentés au cabinet de la ministre, les dossiers ne posant pas de difficultés particulières sont validés par le directeur général. Par ailleurs, le décret n° 2021-1291 du 4 octobre 2021 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales a précisé le rôle et le délai d'intervention des services de l'État chargés de procéder à l'évaluation des dégâts (préfets et missions d'inspection pour les événements les plus importants). Ces aménagements de la procédure visent à apporter des souplesses tout en garantissant une instruction rapide des demandes de subvention. Elles sont applicables aux événements climatiques survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En 2022, le délai moyen de versement de la DSEC s'est établi à 11,45 mois, au-dessus de la cible de 10 mois fixée par le PAP 2022. Au total, 23 demandes de subvention ont été transmises aux services de la DGCL, qui ont permis à des collectivités issues de 19 départements de bénéficier du dispositif. Certains départements ont en effet été touchés par différentes intempéries au cours d'une même année.

Ce décalage s'explique par un nombre important de dossiers présentant des dégâts supérieurs à 1 M€, pour lesquels la procédure d'instruction est plus longue car elle nécessite l'intervention d'une mission du CGEDD, voire d'une mission interministérielle lorsque le montant des dégâts est supérieur à 6 M€, comme pour les intempéries survenues dans le sud-ouest de la France en décembre 2021 et en janvier 2022.

Ainsi, en 2022, les événements climatiques ou géologiques ayant fait l'objet de subvention se répartissent selon les strates suivantes de montant de dégâts éligibles par événement :

- Entre 150 000 € et 1 M€ : 12 départements touchés pour un délai moyen de versement de 10,14 mois.
- Entre 1 M€ et 6 M€ : 5 départements touchés, pour un délai moyen de versement de 14,73 mois.
- Plus de 6 M€ : 6 départements touchés, pour un délai moyen de versement de 11,33 mois.

Si l'on exclut les deux dossiers concernant des intempéries de fin 2019 et de 2020, en raison notamment de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire avec le premier confinement et les restrictions de déplacements qui ont fortement compliqué les travaux déclaratifs et modifié le déroulement des missions d'inspection, allongeant ainsi les délais des différentes étapes de la procédure, les 21 autres délégations réalisées l'ont été dans un délai de 10,16 mois en moyenne, tendant à se rapprocher de la cible des 10 mois. Par rapport à l'année 2021, ce sont 10 délégations en moins de crédits aux préfetures qui ont été réalisées en 2022, laissant supposer que le retard pris en raison de la crise sanitaire s'est résorbé.

En outre, les délais d'instruction et de versement ne sont pas incompatibles avec le versement, en amont de la décision finale d'attribution, d'avances au titre de la dotation si la situation des collectivités concernées le justifie.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action                    | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 5<br>Dépenses<br>d'investissement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total                                    | Total<br>y.c. FdC et AdP<br>prévus en LFI |
|--|--|---|---------------------------------------|--|---|
| <i>Prévision LFI 2022</i><br>Consommation 2022                         |  |   |                                       |  |   |
| 01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales             | 217 566                                  |   | 111 600 000<br>174 069 891            | <b>111 600 000</b><br><b>174 287 457</b> | 111 600 000                               |
| 02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales | 1 100 126<br>2 239 472                   | 1 210 000<br>426 582                    | 23 000                                | <b>2 310 126</b><br><b>2 689 054</b>     | 2 387 062                                 |
| 04 – Dotations Outre-Mer   |  |   | 145 386 134<br>145 080 015            | <b>145 386 134</b><br><b>145 080 015</b> | 145 386 134                               |
| <b>Total des AE prévues en LFI</b>                                     | <b>1 100 126</b>                         | <b>1 210 000</b>                        | <b>256 986 134</b>                    | <b>259 296 260</b>                       | <b>259 373 196</b>                        |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP                                |  | +138 623 (hors titre 2)                 |                                       | +138 623                                 |   |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP                               |  | +136 760 794 (hors titre 2)             |                                       | +136 760 794                             |   |
| Total des AE ouvertes  |  | 396 195 677 (hors titre 2)              |                                       | 396 195 677                              |   |
| <b>Total des AE consommées</b>   | <b>2 457 038</b>                         | <b>426 582</b>                          | <b>319 172 906</b>                    | <b>322 056 526</b>                       |   |

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action                    | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 5<br>Dépenses<br>d'investissement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total                                    | Total<br>y.c. FdC et AdP<br>prévus en LFI |
|--|--|---|---------------------------------------|--|---|
| <i>Prévision LFI 2022</i><br>Consommation 2022                         |  |   |                                       |  |   |
| 01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales             |  |   | 88 042 291<br>121 795 635             | <b>88 042 291</b><br><b>121 795 635</b>  | 88 042 291                                |
| 02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales | 1 063 251<br>2 250 857                   | 1 085 200<br>320 091                    | 23 000                                | <b>2 148 451</b><br><b>2 593 948</b>     | 2 225 387                                 |
| 04 – Dotations Outre-Mer   |  |   | 145 386 134<br>145 080 015            | <b>145 386 134</b><br><b>145 080 015</b> | 145 386 134                               |
| <b>Total des CP prévus en LFI</b>                                      | <b>1 063 251</b>                         | <b>1 085 200</b>                        | <b>233 428 425</b>                    | <b>235 576 876</b>                       | <b>235 653 812</b>                        |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP                                |  | +138 623 (hors titre 2)                 |                                       | +138 623                                 |   |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP                               |  | +139 226 349 (hors titre 2)             |                                       | +139 226 349                             |   |
| Total des CP ouverts   |  | 374 941 848 (hors titre 2)              |                                       | 374 941 848                              |   |
| <b>Total des CP consommés</b>  | <b>2 250 857</b>                         | <b>320 091</b>                          | <b>266 898 650</b>                    | <b>269 469 598</b>                       |   |

**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action                    | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 5<br>Dépenses<br>d'investissement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total<br>hors FdC et AdP<br>prévus en LFI | Total<br>y.c. FdC et AdP   |
|--|--|---|---------------------------------------|---|----------------------------|
|  |  |   |                                       |   |                            |
| 01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales             | 166 501                                  |   | 49 000 000<br>129 693 522             | 49 000 000                                | 49 000 000<br>129 860 023  |
| 02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales | 551 826<br>2 980 784                     | 85 000<br>201 999                       | 193 000                               | 636 826                                   | 713 762<br>3 375 784       |
| 04 – Dotations Outre-Mer   |  |   | 144 517 179<br>143 417 710            | 144 517 179                               | 144 517 179<br>143 417 710 |
| <b>Total des AE prévues en LFI</b>                                     | <b>551 826</b>                           | <b>85 000</b>                           | <b>193 517 179</b>                    | <b>194 154 005</b>                        | <b>194 230 941</b>         |
| <b>Total des AE consommées</b>   | <b>3 147 285</b>                         | <b>201 999</b>                          | <b>273 304 232</b>                    |   | <b>276 653 516</b>         |

**2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action                    | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 5<br>Dépenses<br>d'investissement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total<br>hors FdC et AdP<br>prévus en LFI | Total<br>y.c. FdC et AdP   |
|--|--|---|---------------------------------------|---|----------------------------|
|  |  |   |                                       |   |                            |
| 01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales             | 166 500                                  |   | 46 818 879<br>55 833 525              | 46 818 879                                | 46 818 879<br>56 000 025   |
| 02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales | 514 951<br>1 023 353                     | 85 200                                  | 193 000                               | 600 151                                   | 677 087<br>1 216 353       |
| 04 – Dotations Outre-Mer   |  |   | 144 517 179<br>143 417 710            | 144 517 179                               | 144 517 179<br>143 417 710 |
| <b>Total des CP prévus en LFI</b>                                      | <b>514 951</b>                           | <b>85 200</b>                           | <b>191 336 058</b>                    | <b>191 936 209</b>                        | <b>192 013 145</b>         |
| <b>Total des CP consommés</b>  | <b>1 189 853</b>                         | <b>0</b>                                | <b>199 444 235</b>                    |   | <b>200 634 088</b>         |

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

| Titre et catégorie  | Autorisations d'engagement |                     |                        | Crédits de paiement    |                    |                        |
|---|----------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|
|   | Consommées*<br>en 2021     | Ouvertes<br>en 2022 | Consommées*<br>en 2022 | Consommées*<br>en 2021 | Ouverts<br>en 2022 | Consommées*<br>en 2022 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement                      | 3 147 285                  | 1 100 126           | 2 457 038              | 1 189 853              | 1 063 251          | 2 250 857              |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 3 147 285                  | 1 100 126           | 2 457 038              | 1 189 853              | 1 063 251          | 2 250 857              |
| Titre 5 – Dépenses d'investissement                       | 201 999                    | 1 210 000           | 426 582                | 0                      | 1 085 200          | 320 091                |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État     | 201 999                    | 1 210 000           | 426 582                | 0                      | 1 085 200          | 320 091                |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention                         | 273 304 232                | 256 986 134         | 319 172 906            | 199 444 235            | 233 428 425        | 266 898 650            |
| Transferts aux collectivités territoriales                | 270 081 232                | 256 986 134         | 294 224 311            | 199 001 235            | 233 428 425        | 259 591 871            |
| Transferts aux autres collectivités                       | 3 223 000                  | 0                   | 24 948 595             | 443 000                | 0                  | 7 306 778              |

| Titre et catégorie                      | Autorisations d'engagement |                    |                     | Crédits de paiement |                    |                    |
|---|----------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
|   | Consommées* en 2021        | Ouvertes en 2022   | Consommées* en 2022 | Consommés* en 2021  | Ouverts en 2022    | Consommés* en 2022 |
| <b>Total hors FdC et AdP</b>            |                            | <b>259 296 260</b> |                     |                     | <b>235 576 876</b> |                    |
| Ouvertures et annulations* hors titre 2 |                            | +136 899 417       |                     |                     | +139 364 972       |                    |
| <b>Total*</b>                           | <b>276 653 516</b>         | <b>396 195 677</b> | <b>322 056 526</b>  | <b>200 634 088</b>  | <b>374 941 848</b> | <b>269 469 598</b> |

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

| Nature de dépenses         | Autorisations d'engagement |                          |                  | Crédits de paiement |                          |                 |
|----------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------|---------------------|--------------------------|-----------------|
|                            | Ouvertes en 2021           | Prévues en LFI pour 2022 | Ouvertes en 2022 | Ouverts en 2021     | Prévues en LFI pour 2022 | Ouverts en 2022 |
| Dépenses de personnel      |                            |                          |                  |                     |                          |                 |
| Autres natures de dépenses | 59 347 258                 | 76 936                   | 138 623          | 59 347 258          | 76 936                   | 138 623         |
| <b>Total</b>               | <b>59 347 258</b>          | <b>76 936</b>            | <b>138 623</b>   | <b>59 347 258</b>   | <b>76 936</b>            | <b>138 623</b>  |

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

| Mois de signature | Ouvertures                 |                |                     |                | Annulations                |               |                     |               |
|-------------------|----------------------------|----------------|---------------------|----------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                   | Autorisations d'engagement |                | Crédits de paiement |                | Autorisations d'engagement |               | Crédits de paiement |               |
|                   | Titre 2                    | Autres titres  | Titre 2             | Autres titres  | Titre 2                    | Autres titres | Titre 2             | Autres titres |
| 07/2022           |                            | 138 623        |                     | 138 623        |                            |               |                     |               |
| <b>Total</b>      |                            | <b>138 623</b> |                     | <b>138 623</b> |                            |               |                     |               |

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

| Date de signature | Ouvertures                 |                   |                     |                   | Annulations                |               |                     |               |
|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                   | Autorisations d'engagement |                   | Crédits de paiement |                   | Autorisations d'engagement |               | Crédits de paiement |               |
|                   | Titre 2                    | Autres titres     | Titre 2             | Autres titres     | Titre 2                    | Autres titres | Titre 2             | Autres titres |
| 02/02/2022        |                            | 53 325 000        |                     | 58 065 000        |                            |               |                     |               |
| <b>Total</b>      |                            | <b>53 325 000</b> |                     | <b>58 065 000</b> |                            |               |                     |               |



**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE**

| Date de signature | Ouvertures                 |                   |                     |                   | Annulations                |               |                     |               |
|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                   | Autorisations d'engagement |                   | Crédits de paiement |                   | Autorisations d'engagement |               | Crédits de paiement |               |
|                   | Titre 2                    | Autres titres     | Titre 2             | Autres titres     | Titre 2                    | Autres titres | Titre 2             | Autres titres |
| 24/02/2022        |                            | 42 435 794        |                     | 40 161 349        |                            |               |                     |               |
| <b>Total</b>      |                            | <b>42 435 794</b> |                     | <b>40 161 349</b> |                            |               |                     |               |

**DÉCRETS D'AVANCE**

| Date de signature | Ouvertures                 |               |                     |               | Annulations                |                  |                     |                  |
|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                   | Autorisations d'engagement |               | Crédits de paiement |               | Autorisations d'engagement |                  | Crédits de paiement |                  |
|                   | Titre 2                    | Autres titres | Titre 2             | Autres titres | Titre 2                    | Autres titres    | Titre 2             | Autres titres    |
| 07/04/2022        |                            |               |                     |               |                            | 5 108 032        |                     | 5 108 032        |
| <b>Total</b>      |                            |               |                     |               |                            | <b>5 108 032</b> |                     | <b>5 108 032</b> |

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

| Date de signature | Ouvertures                 |                   |                     |                   | Annulations                |               |                     |               |
|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                   | Autorisations d'engagement |                   | Crédits de paiement |                   | Autorisations d'engagement |               | Crédits de paiement |               |
|                   | Titre 2                    | Autres titres     | Titre 2             | Autres titres     | Titre 2                    | Autres titres | Titre 2             | Autres titres |
| 16/08/2022        |                            | 5 108 032         |                     | 5 108 032         |                            |               |                     |               |
| 01/12/2022        |                            | 41 000 000        |                     | 41 000 000        |                            |               |                     |               |
| <b>Total</b>      |                            | <b>46 108 032</b> |                     | <b>46 108 032</b> |                            |               |                     |               |

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

|                      | Ouvertures                 |                    |                     |                    | Annulations                |                  |                     |                  |
|----------------------|----------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                      | Autorisations d'engagement |                    | Crédits de paiement |                    | Autorisations d'engagement |                  | Crédits de paiement |                  |
|                      | Titre 2                    | Autres titres      | Titre 2             | Autres titres      | Titre 2                    | Autres titres    | Titre 2             | Autres titres    |
| <b>Total général</b> |                            | <b>142 007 449</b> |                     | <b>144 473 004</b> |                            | <b>5 108 032</b> |                     | <b>5 108 032</b> |

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action<br>ou de la sous-action<br><br><i>Prévision LFI<br/>Consommation</i> | Autorisations d'engagement            |                            |                            | Crédits de paiement                   |                            |                            |
|---|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|   | Titre 2 *<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres *            | Total<br>y.c. FdC et AdP   | Titre 2 *<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres *            | Total<br>y.c. FdC et AdP   |
| 01 – Aides exceptionnelles aux<br>collectivités territoriales                                       |                                       | 111 600 000<br>174 287 457 | 111 600 000<br>174 287 457 |                                       | 88 042 291<br>121 795 635  | 88 042 291<br>121 795 635  |
| 02 – Administration des relations avec les<br>collectivités territoriales                           |                                       | 2 310 126<br>2 689 054     | 2 387 062<br>2 689 054     |                                       | 2 148 451<br>2 593 948     | 2 225 387<br>2 593 948     |
| 04 – Dotations Outre-Mer  |                                       | 145 386 134<br>145 080 015 | 145 386 134<br>145 080 015 |                                       | 145 386 134<br>145 080 015 | 145 386 134<br>145 080 015 |
| <b>Total des crédits prévus en LFI *</b>  | <b>0</b>                              | <b>259 296 260</b>         | <b>259 296 260</b>         | <b>0</b>                              | <b>235 576 876</b>         | <b>235 576 876</b>         |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP  |                                       | +136 899 417               | +136 899 417               |                                       | +139 364 972               | +139 364 972               |
| Total des crédits ouverts   | 0                                     | 396 195 677                | 396 195 677                | 0                                     | 374 941 848                | 374 941 848                |
| <b>Total des crédits consommés</b>  | <b>0</b>                              | <b>322 056 526</b>         | <b>322 056 526</b>         | <b>0</b>                              | <b>269 469 598</b>         | <b>269 469 598</b>         |
| Crédits ouverts - crédits consommés   |                                       | +74 139 151                | +74 139 151                |                                       | +105 472 251               | +105 472 251               |

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

**Notice explicative** : s'agissant de la DSEC, l'écart observé entre les montants figurant dans les tableaux issus de Chorus et les montants indiqués ci-dessous proviennent de minorations d'engagements juridiques des exercices antérieurs opérées en cours de gestion 2022.

**En 2022, les ressources disponibles sur le programme 122 (LFI, rattachement de fonds de concours, reports et ouvertures en LFR) se sont élevées à 396,2 M€ en AE et 374,9 M€ en CP.** Au 31 décembre 2022, la consommation réelle d'AE s'est établie à 329,4 M€.

**Le taux de consommation réel des crédits ouverts en 2022 s'établit donc à 83 % en AE et 72 % en CP :**

- Une part importante du reliquat (18,9 M€ en AE et 69,4 M€ en CP) concerne les dispositifs spécifiques de soutien aux vallées touchées par la tempête Alex survenue dans les Alpes Maritimes en octobre 2020 (DSEC, Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) via un fonds de concours, fonds de reconstruction exceptionnel), qui n'ont pas pu être intégralement consommés et dont le solde a été intégralement demandé en report.
- En outre, un reliquat de 37,2 M€ en AE et 19,9 M€ en CP a été constaté sur la ligne DSEC (hors tempête Alex), qui peut s'expliquer par la nature même de cette dotation, compte-tenu du caractère incertain et imprévisible des événements climatiques et géologiques permettant de déclencher son versement.
- Enfin, 8 M€ en AE et en CP ont été ouverts en loi de finances rectificatives du 1<sup>er</sup> décembre 2022 afin de contribuer à la revalorisation exceptionnelle des personnels employés dans les centres municipaux de santé. La répartition et les modalités de versement de ces crédits restant à définir, ils n'ont pas pu être exécutés en 2022 et ont été intégralement demandés en report en 2023.

Une partie des crédits non consommés (28,6 M€ en AE et 79,4 M€ en CP) a ainsi vocation à être reportée pour honorer les engagements pris par l'État dans le cadre de la reconstruction des vallées sinistrées dans les Alpes-Maritimes à la suite du passage de la tempête Alex, mais également pour faire face aux besoins prévisibles de crédits

**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

à décaisser au regard de la multiplication d'événements climatiques de grande ampleur. L'article 140 de la loi de finances pour 2023 a, en conséquence, déplafonné le montant des crédits susceptibles d'être reportés sur le programme 122.

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

|             | Autorisations d'engagement |                    |                    | Crédits de paiement |                    |                    |
|-------------|----------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
|             | Titre 2                    | Autres titres      | Total              | Titre 2             | Autres titres      | Total              |
| PLF         | 0                          | 259 086 134        | 259 086 134        | 0                   | 235 366 750        | 235 366 750        |
| Amendements | 0                          | +210 126           | +210 126           | 0                   | +210 126           | +210 126           |
| <b>LFI</b>  | <b>0</b>                   | <b>259 296 260</b> | <b>259 296 260</b> | <b>0</b>            | <b>235 576 876</b> | <b>235 576 876</b> |

**MODIFICATIONS DE MAQUETTE**

Au regard des évolutions survenues en cours de gestion 2022, une nouvelle sous-action a été créée sur l'action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Il s'agit de la sous-action : 0122-01-25 « Aides exceptionnelles aux communes forestières ».

**JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

AU TITRE DE LA GESTION 2022, LES CRÉDITS PRÉVUS EN LFI SUR LE PROGRAMME 122 ONT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR :

**1) L'ARRÊTÉ DU 2 FÉVRIER 2022 PORTANT REPORT DE CRÉDITS DE L'ANNÉE 2021 SUR L'ANNÉE 2022** à hauteur de 53 325 000 € en AE et 58 065 000 € en CP. Il s'agit d'un report de droit dans la mesure où ces montants correspondent à un fonds de concours au titre de la contribution du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) au financement d'actions d'urgence de première nécessité et de remise en état, à la suite du passage de la tempête Alex en octobre 2020.

**2) L'ARRÊTÉ DU 24 FÉVRIER 2022 PORTANT REPORT DE CRÉDITS DE L'ANNÉE 2021 SUR L'ANNÉE 2022** pour un montant total de 42 435 794 € en AE et 40 161 349 € en CP.

LES CRÉDITS REPORTÉS SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 1 681 441 € EN CP POUR LES AIDES AUX COMMUNES EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES. CES MONTANTS CORRESPONDENT À DES CRÉDITS DÉLÉGUÉS AUX PRÉFECTURES EN TOUTE FIN DE GESTION 2021, COMPTE-TENU DES ARRÊTÉS INTERMINISTÉRIELS SIGNÉS FIN DÉCEMBRE, ET N'AVAIENT PAS PU ÊTRE CONSOMMÉS EN GESTION 2021.
- 7 481 463 € EN AE ET 21 055 579 € EN CP POUR LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES OU GÉOLOGIQUES (DSEC), AVEC UNE DISTINCTION ENTRE :
  - LE SOLDE ENTRE LES CRÉDITS DÉLÉGUÉS AUX PRÉFECTURES POUR DES DOSSIERS DE CALAMITÉS PUBLIQUES ET QUI N'ONT PU ÊTRE CONSOMMÉS EN RAISON DE DIFFICULTÉS TECHNIQUES OU INTERNES AUX SERVICES : 113 259 € EN AE ET 65 798 € EN CP.

- 18 989 858 € EN CP CORRESPONDANT AU SOLDE DES CRÉDITS RESTANT À CONSOMMER AFIN D'INDEMNISER LES COLLECTIVITÉS AYANT SUBI DES DÉGÂTS IMPORTANTS À LA SUITE DE LA TEMPÊTE ALEX D'OCTOBRE 2020 SURVENUE DANS LES ALPES-MARITIMES.
- 7 368 204 € EN AE ET 1 999 923 € EN CP AU TITRE DU RELIQUAT RESTANT SUR LA LIGNE DSEC, AFIN DE POUVOIR FAIRE FACE, D'UNE PART AUX DÉPENSES IMPORTANTES PRÉVISIONNELLES AU REGARD DES ÉVÉNEMENTS DE GRANDE AMPLIEUR QUI AVAIENT ÉTÉ IDENTIFIÉS EN FIN DE GESTION 2021 ET DONT LES RYTHMES DE DÉCAISSEMENT SONT EN GÉNÉRAL PLUS SOUTENUS, ET D'AUTRE PART, AUX SURCOÛTS IMPRÉVISIBLES DES TRAVAUX À LA SUITE DES CONSÉQUENCES D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN AU LIEU-DIT « PAS-DE-L'OURS » DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES À HAUTEUR DE 2 MÈ.
  
- 34 700 000 € en AE et 10 500 000 € en CP au titre du fonds de reconstruction exceptionnel à la suite du passage de la tempête Alex. Le Président de la République avait annoncé la mise en place de ce fonds pour un montant total de 150 M€. Le délai incompressible et nécessaire pour mettre en place ce dispositif n'avait pas permis une mobilisation en gestion 2021 des crédits ouverts en première LFR 2021, qui ont donc été demandés en report.
  
- 5 570 321 € en CP au titre des subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL). Les prévisions 2022 actualisées en fin d'année 2021 faisaient état d'un besoin complémentaire de 5,6 M€ en plus des crédits prévus en LFI 2022. Le report du reliquat des crédits non consommés en 2021 sur le programme 122 avait donc été demandé à due concurrence.
  
- 254 331 € EN AE ET 1 354 008 € EN CP SUR L'ACTION 02 « ADMINISTRATION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES » QUI SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :
  - 70 007 € EN AE ET 90 983 € EN CP POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA DGCL CORRESPONDANT À DES DÉPENSES N'AYANT PU ÊTRE HONORÉES EN GESTION 2021, TELLES QUE LA FABRICATION ET LA PUBLICATION D'UN FASCICULE POUR LES 220 ANS DE LA DGCL, LA PRISE EN COMPTE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CSFPT LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE 2021....
  - 44 446 € EN AE ET 60 151 € EN CP CORRESPONDANT AUX RELIQUATS DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES FINANCES LOCALES (CFL) ET DE DEUX AUTRES INSTANCES DE DIALOGUE AVEC LES ÉLUS LOCAUX (CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES OU CNEN ET COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES OU CCEC), QUI N'AVAIENT PAS ÉTÉ EXÉCUTÉS EN 2021 ET QUI ÉTAIENT NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DE CES INSTANCES EN 2022.
  - 13 381 € en AE et 17 534 € en CP pour le fonctionnement de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).
  - 943 207 € EN CP AU TITRE DU RELIQUAT RESTANT EN FIN D'ANNÉE POUR PAYER LA CRÉATION ET LA DISTRIBUTION D'UNE CARTE À L'ENSEMBLE DES MAIRES ET À LEURS ADJOINTS.
  - 126 497 € EN AE ET 242 133 € EN CP POUR DES DÉPENSES INFORMATIQUES, AVEC NOTAMMENT LE FINANCEMENT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES LIÉES À DES PROJETS INFORMATIQUES MAJEURS ET STRUCTURANTS DE LA DGCL.

**3) LE DÉCRET N° 2022-512 DU 7 AVRIL 2022 PORTANT OUVERTURE ET ANNULLATION DE CRÉDITS À TITRE D'AVANCE**, afin de permettre le financement des mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre du déploiement du plan de résilience, avec l'annulation de 5,1 M€ en AE et en CP parmi les crédits mis en réserve.

**4) Dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022**, la situation économique a conduit à faire le choix de reconstituer les marges en gestion afin de faire face à d'éventuels aléas d'ici la fin de l'année.

**5) L'arrêté du 11 juillet 2022 portant ouverture de crédits d'attributions de produits** à hauteur de 138 623,10 € en AE et en CP pour le fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL.

**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

**6) La loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 (LFR-II)**, ouvrant des crédits à hauteur de 41 M€ en AE et en CP et qui se décomposent de la manière suivante :

- 33 M€ en AE et en CP de dotation exceptionnelle pour 2022 au profit de la collectivité territoriale de Corse, afin de contribuer au financement des délégations de service public maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation.
- 8 M€ en AE et en CP d'aides exceptionnelles aux communes en vue de contribuer à la revalorisation des personnels employés dans les centres municipaux de santé. Ces crédits, ne pouvant être engagés en 2022, ont été demandés en report en 2023.

### ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts pour le financement des dépenses de fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL correspondent à une attribution de produits issue d'un préciput porté sur la dotation globale de fonctionnement (prélèvement sur recette).

Un fonds de concours a été créé en 2021 afin de rattacher la contribution financière du FSUE sur le programme 122. Ces crédits, dont une avance a été versée en juillet 2021 et le solde en septembre 2021, permettent de financer des actions d'urgence, de première nécessité et de remise en état à la suite à la suite du passage de la tempête Alex en octobre 2020. Le reliquat disponible en fin d'année a été demandé en report de droit en 2022.

### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

|  | Autorisations d'engagement |                   |                   | Crédits de paiement |                  |                  |
|--|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|------------------|------------------|
|  | Titre 2                    | Autres titres     | Total             | Titre 2             | Autres titres    | Total            |
| Mise en réserve initiale   | 0                          | 10 371 850        | 10 371 850        | 0                   | 8 682 178        | 8 682 178        |
| Surgels  | 0                          | 5 108 032         | 5 108 032         | 0                   | 5 108 032        | 5 108 032        |
| Dégels   | 0                          | 0                 | 0                 | 0                   | 0                | 0                |
| Annulations / réserve en cours de gestion  | 0                          | -5 108 032        | -5 108 032        | 0                   | -5 108 032       | -5 108 032       |
| <b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b> | <b>0</b>                   | <b>10 371 850</b> | <b>10 371 850</b> | <b>0</b>            | <b>8 682 178</b> | <b>8 682 178</b> |

**En 2022, la réserve de précaution initiale s'est élevée à 10,37 M€ en AE et 8,68 M€ en CP, soit 4 % du montant des crédits ouverts en LFI en AE et 3,69 % en CP.** Les CP ouverts au titre de la DSEC pour la tempête Alex survenue dans les Alpes Maritimes ont été exclus de l'assiette du gel.

**Ces crédits ont fait l'objet d'un dégel intégral en novembre 2022** permettant ainsi de couvrir l'ensemble des dépenses prévues sur les lignes du programme 122, notamment les dispositifs relatifs à la tempête Alex, les aides aux communes en difficultés financières et les dotations « Outre-mer », dont le caractère est légalement garanti.

Des mouvements de fongibilité interne ont été réalisés depuis la ligne relative aux frais de garde pour les élus locaux, émergeant sur l'action n° 01 et qui n'a pas été intégralement mobilisée, pour un total de 1 901 140 € en AE et 1 585 505 € en CP. Ces mouvements ont permis d'abonder les lignes suivantes :

- Aides aux communes pour la restructuration des sites de défense (FSCT), pour 70 000 € en AE=CP ;
- Aides exceptionnelles pour les communes forestières : 1 M€ en AE et en CP, non prévus en LFI 2022, ont été versés à plusieurs communes ;

- TDIL : 13 287 € en AE du fait d'une clôture à tort d'AE des années antérieures, ne pouvant faire l'objet d'un recyclage ;
- OFGL : 17 853 € en AE et 15 505 € en CP pour financer des besoins complémentaires ;
- Prestations intellectuelles liées à des projets informatiques majeurs et structurants pour la DGCL assurées par la direction du numérique du ministère de l'intérieur (DNUM) : 800 000 € en AE et 500 000 € en CP pour financer des besoins complémentaires. En outre, cette ligne a également fait l'objet d'une fongibilité entrante de 36 868 € en AE depuis d'autres lignes de l'action 02 « Administration des relations avec les collectivités locales ».

**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

***Dépenses pluriannuelles***

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2022   | CP 2022  |
|---|--|
| AE ouvertes en 2022 *<br>(E1)<br><b>396 195 677</b>   | CP ouverts en 2022 *<br>(P1)<br><b>374 941 848</b>   |
| AE engagées en 2022<br>(E2)<br><b>322 056 526</b>   | CP consommés en 2022<br>(P2)<br><b>269 469 598</b>   |
| AE affectées<br>non engagées<br>au 31/12/2022<br>(E3)<br><b>0</b>                             | dont CP consommés en<br>2022 sur engagements<br>antérieurs à 2022<br>(P3 = P2 - P4)<br><b>45 485 980</b> |
| AE non affectées<br>non engagées<br>au 31/12/2022<br>(E4 = E1 - E2 - E3)<br><b>74 139 151</b> | dont CP consommés<br>en 2022 sur<br>engagements 2022<br>(P4)<br><b>223 983 617</b>                       |

### RESTES À PAYER

|  |   |   |   |  |
|--|---|---|---|--|
| Engagements ≤ 2021 non<br>couverts par des paiements<br>au 31/12/2021 brut<br>(R1)<br><b>197 570 479</b>                     |   |   |   |  |
| Travaux de fin de gestion<br>postérieurs au RAP 2021<br>(R2)<br><b>10 459</b>  |   |   |   |  |
| <b>Engagements ≤ 2021 non<br/>couverts par des paiements<br/>au 31/12/2021 net<br/>(R3 = R1 + R2)<br/><b>197 580 938</b></b> | – | CP consommés en 2022<br>sur engagements<br>antérieurs à 2022<br>(P3 = P2 - P4)<br><b>45 485 980</b> | = | Engagements ≤ 2021 non<br>couverts par des paiements<br>au 31/12/2022<br>(R4 = R3 - P3)<br><b>152 094 958</b>  |
| AE engagées en 2022<br>(E2)<br><b>322 056 526</b>  | – | CP consommés en 2022<br>sur engagements 2022<br>(P4)<br><b>223 983 617</b>                          | = | Engagements 2022 non<br>couverts par des paiements<br>au 31/12/2022<br>(R5 = E2 - P4)<br><b>98 072 909</b>   |
|  |   |   |   | <b>Engagements non couverts<br/>par des paiements<br/>au 31/12/2022<br/>(R6 = R4 + R5)<br/><b>250 167 866</b></b>  |
|  |   |   |   | Estimation des CP 2023<br>sur engagements non<br>couverts au 31/12/2022<br>(P5)<br><b>96 297 169</b>   |
|  |   |   |   | Estimation du montant<br>maximal des CP<br>nécessaires après 2023<br>pour couvrir les<br>engagements non<br>couverts au 31/12/2022<br>(P6 = R6 - P5)<br><b>153 870 697</b> |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

Les dispositifs comportant des restes à payer au 31 décembre 2022 sur le programme sont : la dotation « catastrophes naturelle » (DSEC), les reliquats des travaux divers d'intérêt local (TDIL - ancienne réserve parlementaire dont les engagements passés sont en cours d'extinction), le fonds de concours du FSUE, le fonds de reconstruction exceptionnel à la suite de la tempête Alex, les projets informatiques structurants de la DGCL assurés par la DNUM, le dispositif de carte des maires.

Les restes à payer des TDIL sont établis par le bureau des cabinets du ministère de l'intérieur, qui gère l'extinction progressive du dispositif. Les restes à payer découlant des autres dispositifs sont suivis par la DGCL.

Un important travail de fiabilisation des restes à payer de la DSEC a été réalisé en 2019 et poursuivi depuis. Un recensement exhaustif de l'ensemble des événements pour lesquels des engagements non couverts subsistent a été réalisé auprès des préfetures, qui a donné lieu à la réalisation d'un échéancier plus robuste.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales

| Action / Sous-action                                       | Autorisations d'engagement |               |                    | Crédits de paiement |               |                    |
|--|----------------------------|---------------|--------------------|---------------------|---------------|--------------------|
|  | Titre 2                    | Autres titres | Total              | Titre 2             | Autres titres | Total              |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>                       |                            |               |                    |                     |               |                    |
| <i>Réalisation</i>   |                            |               |                    |                     |               |                    |
| 01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales |                            | 111 600 000   | <b>111 600 000</b> | 88 042 291          |               | <b>88 042 291</b>  |
|  |                            | 174 287 457   | <b>174 287 457</b> | 121 795 635         |               | <b>121 795 635</b> |

Pour les dépenses d'intervention de l'action n° 01, on remarque un écart entre la prévision LFI 2022 et la consommation des crédits. Cet écart s'explique par des ouvertures de crédits en gestion afin de couvrir des nouvelles dépenses de dispositifs prévus en LFR II, par le report de dépenses 2021 vers 2022 mais également par des sous-exécutions sur certaines lignes.

Au total, 247 288 610 € en AE ont été ouverts sur l'action n° 01 du programme 122 en gestion 2022. Le montant des crédits se décompose comme suit :

- 111 600 000 € ouverts en LFI 2022 ;
- 95 506 463 € en reports 2021 sur 2022 ;
- 41 000 000 € en LFR-II 2022.

En CP, 225 399 127 € au total ont été ouverts dont :

- 88 042 291 € en LFI 2022 ;
- 96 872 341 € en reports 2021 sur 2022 ;
- 41 000 000 € en LFR-II pour 2022.

Par ailleurs des mouvements de fongibilité ont été opérés de l'action 1 vers d'autres actions du programme, à hauteur de 817 853 € en AE et 515 505 € en CP.

La consommation effective des crédits s'est élevée à 181 590 643 € en AE, soit un écart de +7 303 186 € par rapport aux montants constatés dans Chorus. Cet écart correspond à la prise en compte des minorations d'AE au titre des exercices antérieurs qui viennent, dans Chorus, réduire artificiellement la consommation en AE de l'année. En CP, la consommation effective est égale à la consommation figurant dans Chorus.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie  | Autorisations d'engagement    |             | Crédits de paiement           |             |
|---|-------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
|   | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement                      |                               | 217 566     |                               |             |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel |                               | 217 566     |                               |             |

**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

| Titre et catégorie                         | Autorisations d'engagement       |                    | Crédits de paiement              |                    |
|--|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
|  | Prévision LFI<br>y.c. FdC et AdP | Réalisation        | Prévision LFI<br>y.c. FdC et AdP | Réalisation        |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention          | 111 600 000                      | 174 069 891        | 88 042 291                       | 121 795 635        |
| Transferts aux collectivités territoriales | 111 600 000                      | 149 144 296        | 88 042 291                       | 114 511 856        |
| Transferts aux autres collectivités        |                                  | 24 925 595         |                                  | 7 283 778          |
| <b>Total</b>                               | <b>111 600 000</b>               | <b>174 287 457</b> | <b>88 042 291</b>                | <b>121 795 635</b> |

**Dépenses d'intervention****AIDE AUX COMMUNES EN DIFFICULTES FINANCIÈRES**

Des subventions exceptionnelles de fonctionnement peuvent être accordées par l'État à des communes dans lesquelles des circonstances anormales entraînent des difficultés financières particulières. Ces aides, attribuées par arrêté conjoint des ministres en charge des collectivités territoriales et du budget, ont vocation à favoriser la mise en place d'un plan de redressement lorsque la situation de déséquilibre budgétaire est constatée. L'article L. 2335-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définit le cadre général relatif à l'attribution de ces subventions. Ce cadre est applicable également aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-36, aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et à ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale du même code par renvoi de l'article L.5711-1 du même code.

Pour l'année 2022, le montant total des crédits disponibles et délégués à quatorze communes, un EPCI et un syndicat mixte fragilisés financièrement s'élève à 3 817 761 € en AE = CP. Ces crédits ont été intégralement consommés en AE et exécutés à hauteur de 3 181 544 € en CP. Le reliquat de CP a été demandé en report.

Ce dispositif a été déployé en 2022 vers :

- Neuf communes de métropole : Montcornet (15 000 €) dans les Ardennes, Bastia (1 593 812 €), Furiani (86 344 €), San Martino di Lota (61 259 €) et Ville-Di-Pietrabugno (76 346 €) en Haute-Corse, Thiron-Gardais (30 000 €) en Eure-et-Loir, Piffonds (30 000 €) dans l'Yonne, Châtel-Guyon (400 000 €) et Saint-Nectaire (75 000 €) dans le Puy-de-Dôme.
- Cinq communes, un EPCI et un syndicat mixte d'outre-mer : Anse-Bertrand (70 000 €), Grand-Bourg de Marie-Galante (50 000 €), Capesterre-Belle-Eau (270 000 €), la communauté de communes de Marie-Galante (170 000 €) en Guadeloupe, Sainte-Marie (200 000 €) à La Réunion, Pamandzi (190 000 €) à Mayotte et le syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets (SMTVD) (500 000 €) en Martinique.

Par ailleurs, 1 681 441 € de CP ont également été exécutés au titre des crédits reportés, concernant les subventions attribuées en 2021 aux communes corses rencontrant des difficultés n'avaient pu être que partiellement versées en 2021 et à la commune de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) pour laquelle le paiement de la subvention exceptionnelle de 100 000 € n'a pu être finalisé en fin de gestion 2021.

**DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES**

Prévu par l'article L1613-6 du CGCT, le financement des réparations de dégâts causés par les calamités publiques est destiné à compenser partiellement les dépenses que les collectivités locales ont à engager à la suite de dégâts liés à des événements climatiques ou géologiques. Les taux de ces subventions peuvent varier de 30 % à 80 % du montant total des dégâts éligibles subis par une collectivité, voire 100 % dans certains cas. Le montant des subventions allouées aux collectivités locales victimes d'un même événement climatique ou géologique fait l'objet d'un arbitrage interministériel (après une mission IGA-IGEDD) lorsque le montant des dégâts éligibles est supérieur à 6 M€. Pour des

événements dont le montant de dégâts éligibles est compris entre 1 M€ et 6 M€ ou qui revêtent un caractère interdépartemental, le préfet du département concerné doit solliciter une mission d'évaluation de l'inspection générale de l'environnement du développement durable (IGEDD). Il dispose, par ailleurs, d'une marge d'appréciation pour tenir compte de la situation financière de la collectivité bénéficiaire.

#### Consommation des AE

En 2022, les 47 481 463 € de crédits ouverts en AE sur la ligne « dotation de solidarité » se décomposent comme suit :

- 40 M€ ouverts en LFI ;
- 7,48 M€ de report 2021 sur 2022.

10 267 138 € ont été délégués aux préfetures et 10 237 858 € ont été engagés au niveau local.

Ces crédits ont notamment permis de verser en 2022 les subventions suivantes :

- 1,8 M€ d'AE au titre des intempéries de décembre 2021 dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ;
- 1,2 M€ d'AE au titre des intempéries de septembre 2021 dans le Gard ;
- 2,1 M€ au titre des surcoûts des travaux de réparation des conséquences d'un glissement de terrain au lieu-dit « Pas de l'ours » intervenu dans le département des Hautes-Alpes en 2018.

L'opération de sensibilisation entreprise auprès des gestionnaires locaux depuis 2008, les invitant à clôturer systématiquement les opérations achevées et à suivre les minorations de l'ensemble des opérations ouvertes et non clôturées a été poursuivie (les minorations d'AE de DSEC s'élèvent à environ 4,6 M€ en 2022).

#### Consommation des CP

En 2022, les 69 578 002 € de crédits ouverts sur la ligne « dotation de solidarité » se décomposent comme suit :

- 48,52 M€ ouverts en LFI ;
- 21,1 M€ de reports 2021 sur 2022.

36 386 314 € ont été délégués aux préfetures et 35 189 087 € ont été mandatés en faveur des bénéficiaires.

Une partie du reliquat entre les crédits disponibles et les crédits consommés en AE et en CP a fait l'objet d'une demande de report sur l'exercice 2023 à hauteur de 10 M€ en AE et 25,22 M€ en CP, réparti comme suit :

- 14 500 495 € en CP afin de couvrir les opérations dont des crédits avaient spécifiquement été ouverts en début de gestion 2022 au titre de la tempête Alex d'octobre 2020 et qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un paiement intégral;
- 10 M€ en AE et en CP pour faire face à des besoins à couvrir rapidement en cas d'événement climatiques exceptionnels, dont la fréquence s'est multipliée au cours de ces dernières années ;
- 718 376 € en CP au titre des crédits délégués aux préfetures et non consommés.

#### **FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES TOUCHEES PAR LE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL DES ARMEES**

Cette sous-action, non dotée en LFI 2022, a bénéficié d'un mouvement de fongibilité à hauteur 70 000 € en AE et en CP en 2022. Ces crédits ont été consommés en totalité en faveur de deux communes : Marboué (30 000 €) en Eure-et-Loir et Drachenbronn-Birlenbach (40 000 €) dans le Bas-Rhin.

## AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES

En 2022, 1 M€ en AE et en CP ont été versés à 128 communes forestières qui ont rencontré des difficultés financières particulières à la suite de circonstances anormales affectant les conditions de gestion des forêts soumises à l'article L. 211-1 du code forestier. Ces crédits, qui ont été intégralement consommés en 2022, ont été financés par un mouvement de fongibilité interne, avec la mobilisation de crédits non consommés sur d'autres lignes du programme. En effet, le dispositif d'aide aux communes en difficulté du fait de la gestion de leurs forêts affectées notamment par la crise des scolytes n'avait pas fait l'objet d'une ouverture spécifique en 2022.

## SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INTERET LOCAL

L'action n° 01 porte aussi les crédits d'intervention consacrés aux subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) mis à disposition des parlementaires. Parallèlement à l'extinction du dispositif de réserve parlementaire, prévue par la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, le Gouvernement a décidé de ne plus avoir recours au procédé dit « de la réserve ministérielle ».

3 219 868 € de crédits en CP ont été ouverts en LFI 2022 sur cette ligne. Au 31 décembre, la consommation de CP s'élevait à 4 405 922 €. Au regard des besoins en gestion qui se sont révélés *in fine* supérieurs au montant prévu en LFI, le dégel de la réserve de précaution sur cette ligne à hauteur de 0,129 M€ de CP a été nécessaire. Par ailleurs, les crédits obtenus en report en 2022 à hauteur de 5,6 M€ ont permis de couvrir également le besoin complémentaire en gestion 2022.

Par ailleurs, du fait d'une clôture à tort d'AE des années antérieures, ne pouvant faire l'objet d'un recyclage, 13 287,16 € d'AE ont été de nouveau mis à disposition et engagés, par mobilisation d'autres lignes du BOP Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, afin de pouvoir procéder au paiement des opérations concernées.

Ces crédits font l'objet d'arrêtés signés par le ministre de l'Intérieur et sont gérés par le bureau du cabinet du ministre.

## REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE-ELU LOCAL

Pour cette ligne budgétaire, destinée aux remboursements de frais de garde des élus lors des réunions des conseils municipaux, pour les communes de moins de 3 500 habitants, et faisant suite à la promulgation de la loi « Engagement et proximité » le 27 décembre 2019, 3,5 M€ en AE=CP ont été inscrits en LFI 2022. Cependant, aucun crédit n'a été exécuté en 2022 pour l'Agence de services et de paiement (ASP), en charge du versement des remboursements auprès des communes concernées comme le prévoit la convention de mandat relative à la gestion de ce dispositif, signée entre la DGCL et l'ASP. En effet, les dépenses 2022 ont été financées par le solde des crédits qui avaient été versés à l'ASP en 2021 et qui n'avaient pas été intégralement décaissés, comme le permet la convention.

Une partie des crédits non mobilisés a fait l'objet d'un redéploiement en gestion 2022 vers d'autres lignes du programme 122 pour lesquelles des besoins avaient été identifiés. Ce dispositif est réformé en 2023 pour être intégré au PSR « dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux » (DPEL).

## FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE (FSUE) – TEMPETE ALEX

Au regard de la situation exceptionnelle à la suite du passage de la tempête Alex d'octobre 2020, un fonds de concours permettant de rattacher la contribution financière du FSUE sur le programme 122 a été créé en 2021 et abondé à hauteur de 59,325 M€ en AE et en CP. En application de l'article 15-III de la loi organique relative aux lois de finances d'août 2001, le reliquat non consommé fin 2021 avait été demandé en report de droit en 2022 à hauteur de 53,3 M€ en AE et 58,1 M€ en CP. Sur ces crédits disponibles, 41,6 M€ en AE et 12,8 M€ en CP ont été consommés en 2022. Le solde a été demandé en report de droit en 2023.

## FONDS DE RECONSTRUCTION – TEMPETE ALEX

A la suite de la tempête Alex survenue dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020, un fonds de reconstruction exceptionnel avait été institué afin de soutenir des projets de reconstruction en complément de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, notamment projets destinés à assurer la résilience et le développement des vallées sinistrées. Ce fonds, doit atteindre à terme 150 M€ et est financé de manière pluriannuelle. En 2022, les crédits ouverts s'élèvent à 100,8 M€ en AE et 41,3 M€ en CP et se répartissent de la manière suivante :

En AE :

- 66,1 M€ ouverts en LFI ;
- 34,7 M€ de report 2021 sur 2022.

En CP :

- 30,8 M€ ouverts en LFI ;
- 10,5 M€ de report 2021 sur 2022.

En 2022, la consommation s'élève à 93,7 M€ en AE et 31,6 M€ en CP. L'intégralité des crédits non consommés a été demandée en report en 2023, afin de maintenir le montant cumulé des crédits disponibles au niveau total de 150 M€.

## FONDS D'URGENCE POUR LES DEPARTEMENTS

33 M€ en AE et en CP de dotation exceptionnelle pour 2022 ont été ouverts dans le cadre de la LFR-II 2022 sur le programme 122 au profit de la collectivité territoriale de Corse, afin de contribuer au financement des délégations de service public maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation. Ces crédits ont été versés *via* la ligne du fonds d'urgence exceptionnel aux départements, dans la mesure où il s'agit d'une dotation versée aux départements connaissant une situation financière particulièrement dégradée, et ont été intégralement consommés.

## ACTION

### 02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales

| Action / Sous-action   | Autorisations d'engagement |               |                  | Crédits de paiement |               |                  |
|--|----------------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------|------------------|
|  | Titre 2                    | Autres titres | Total            | Titre 2             | Autres titres | Total            |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>                                   |                            |               |                  |                     |               |                  |
| <i>Réalisation</i>   |                            |               |                  |                     |               |                  |
| 02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales |                            | 2 387 062     | <b>2 387 062</b> |                     | 2 225 387     | <b>2 225 387</b> |
|  |                            | 2 689 054     | <b>2 689 054</b> |                     | 2 593 948     | <b>2 593 948</b> |

Les crédits inscrits en LFI 2022 pour l'action n° 02 « administration des relations avec les collectivités territoriales » s'élevaient à 2 310 126 € en AE et 2 148 451 € en CP. En outre, bien que les montants initialement estimés dans le projet annuel de performance 2022 au titre des fonds de concours et des attributions de produits s'élevaient à hauteur de 76 936 € en AE et en CP, le montant effectivement versé à ce titre en 2022 était de 138 623 € en AE et en CP.

Les crédits de l'action n° 02 ont été exécutés en 2022 à hauteur de 2 689 054 € en AE et 2 593 948 € en CP.

La différence entre les crédits initialement prévus en LFI, mis à disposition en cours de gestion et consommés en fin d'année s'explique notamment par les reports obtenus afin de financer des opérations qui n'avaient pas pu l'être en gestion 2021, ainsi que des besoins complémentaires apparus en cours de gestion notamment pour le financement de projets informatiques et financés par mouvement de fongibilité interne au programme.

**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

En fin de gestion 2022, 3 520 933 € d'AE et 4 156 587 € de CP étaient ainsi disponibles pour l'action n° 2 du programme 122 et se décomposent comme suit :

- LFI 2022 : 2 310 126 € en AE et 2 148 451 € en CP ;
- Reports de crédits 2021 sur 2022 : 254 331 € en AE et 1 354 008 € en CP ;
- Attributions de produits pour le CFL et l'OFGL : 138 623 € en AE et CP ;
- Mouvements de fongibilité interne depuis les lignes de l'action n° 01 : 817 853 € en AE et de 515 505 € en CP.

Les crédits du BOP « Administration des relations avec les collectivités territoriales » mis à disposition en 2022 se répartissent en dépenses de fonctionnement HT2 pour 1 358 267 € en AE et 2 295 146 € en CP, en dépenses d'intervention à hauteur de 23 000 € en AE et en CP, et en dépenses d'investissement pour 2 139 665 € en AE et 1 838 441 € en CP.

Les montants des dépenses de fonctionnement et d'investissement respectivement inscrits en AE et CP ne correspondent pas aux dépenses réelles en AE et CP. La différence observée s'explique par une imputation partielle des crédits informatiques en fonctionnement, alors qu'il s'agit de dépenses d'investissement, à hauteur de 1 705 910 € en AE et 1 294 839 € en CP, sans incidence sur les montants totaux exécutés du BOP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

| Titre et catégorie  | Autorisations d'engagement       |                  | Crédits de paiement              |                  |
|---|----------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
|   | Prévision LFI<br>y.c. FdC et AdP | Réalisation      | Prévision LFI<br>y.c. FdC et AdP | Réalisation      |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement                      | 1 177 062                        | 2 239 472        | 1 140 187                        | 2 250 857        |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 1 177 062                        | 2 239 472        | 1 140 187                        | 2 250 857        |
| Titre 5 : Dépenses d'investissement                       | 1 210 000                        | 426 582          | 1 085 200                        | 320 091          |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État     | 1 210 000                        | 426 582          | 1 085 200                        | 320 091          |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention                         |                                  | 23 000           |                                  | 23 000           |
| Transferts aux autres collectivités                       |                                  | 23 000           |                                  | 23 000           |
| <b>Total</b>  | <b>2 387 062</b>                 | <b>2 689 054</b> | <b>2 225 387</b>                 | <b>2 593 948</b> |

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits informatiques relevant des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, 533 562 € en AE et 956 018 € en CP ont réellement été consommés au titre des dépenses de fonctionnement sur l'action 2, répartis comme suit :

- 357 761 € en AE et 355 988 € en CP au titre de dépenses courantes de fonctionnement de la DGCL (téléphonie, impression, dépenses liées au parc de véhicule, mobilier et fourniture, travaux et maintenance, frais de missions, communication, rémunération des stagiaires, abonnement et documentation...) et du Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL), dont les dépenses de fonctionnement avaient fait l'objet d'un transfert en provenance du programme 216 en LFI 2022.
- 158 755 € en AE et 167 571 € en CP ont financé les dépenses de fonctionnement au titre des remboursements des frais de mission des membres des commissions :
  - des organismes nationaux relatifs aux collectivités territoriales à savoir le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), le conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL), le conseil national des opérations funéraires (CNOF).

- du comité des finances locales (CFL), de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGPL) ainsi que deux autres instances de dialogue avec les élus locaux : le conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC).
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit qu'à compter de leur désignation, les maires et les adjoints sont destinataires d'une carte d'identité tricolore attestant de leurs fonctions. Ce dispositif, mis en place en 2021, a fait l'objet d'une consommation de crédits en 2022 à hauteur de 17 047 € en AE et de 432 459 € en CP. La consommation constatée est inférieure à la programmation, en raison d'un volume de commandes moins élevé qu'anticipé. Il est probable qu'un certain nombre d'élus, qui disposaient d'anciennes cartes au format papier confectionnées immédiatement après les élections municipales, n'aient pas souhaité commander la nouvelle carte. Toutefois, le nombre de commandes liées à des remplacements en cours de mandat est assez dynamique.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Comme chaque année, un versement a été effectué au profit de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT) pour 23 000 € en AE=CP, qui ont été intégralement consommés.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2 132 492 € en AE et 1 614 930 € en CP ont réellement été exécutés au titre des dépenses informatiques.

- 46 142 € en AE et 66 304 € en CP ont été consommés pour financer des petits équipements informatiques de la DGCL, notamment pour le déploiement du télétravail.
- 2 086 350 € en AE et 1 548 626 € en CP ont été exécutés afin d'assurer le financement des refontes des systèmes d'information existants et celui de nouveaux outils informatiques structurants et nécessaires à l'administration, à l'amélioration et à la simplification des relations avec les collectivités, en lien avec la direction du numérique du ministère (DNUM) de l'intérieur.

## ACTION

### 04 – Dotations Outre-Mer

| Action / Sous-action                 | Autorisations d'engagement |               |                    | Crédits de paiement |               |                    |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------|--------------------|---------------------|---------------|--------------------|
|                                      | Titre 2                    | Autres titres | Total              | Titre 2             | Autres titres | Total              |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> |                            |               |                    |                     |               |                    |
| <i>Réalisation</i>                   |                            |               |                    |                     |               |                    |
| 04 – Dotations Outre-Mer             |                            | 145 386 134   | <b>145 386 134</b> |                     | 145 386 134   | <b>145 386 134</b> |
|                                      |                            | 145 080 015   | <b>145 080 015</b> |                     | 145 080 015   | <b>145 080 015</b> |

145 386 134 € en AE = CP ont été inscrits en LFI 2022 sur l'action n° 04 du programme 122 « dotations outre-mer ». Ces crédits ont été consommés à hauteur 145 080 015 € en AE=CP, soit quasiment l'intégralité des crédits ouverts. L'écart entre le montant prévu en LFI et le montant effectivement consommé s'explique par un abondement de la DGC Polynésie française ayant fait l'objet d'une double comptabilisation en LFI pour 2021, lors du dernier ajustement de la compensation due à la Polynésie française (soit +300 k€ au titre de l'extension en année pleine des charges résultant du transfert de trois aérodromes). Cette anomalie a été régularisée en LFI 2023.



**Concours spécifiques et administration**

Programme n° 122 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie                         | Autorisations d'engagement       |                    | Crédits de paiement              |                    |
|--|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
|  | Prévision LFI<br>y.c. FdC et AdP | Réalisation        | Prévision LFI<br>y.c. FdC et AdP | Réalisation        |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention          | 145 386 134                      | 145 080 015        | 145 386 134                      | 145 080 015        |
| Transferts aux collectivités territoriales | 145 386 134                      | 145 080 015        | 145 386 134                      | 145 080 015        |
| <b>Total</b>                               | <b>145 386 134</b>               | <b>145 080 015</b> | <b>145 386 134</b>               | <b>145 080 015</b> |

La quasi-totalité des crédits en AE et CP a été consommée en 2022. Cette action comprend la DGF Nouvelle-Calédonie (82 747 941 € consommés en AE = CP), la dotation globale de compensation (DGC) Nouvelle-Calédonie (exécutée à hauteur de 55 485 759 € en AE=CP), la DGC Polynésie Française (exécutée à hauteur de 2 202 421 € en AE = CP) et la DGC de Saint-Martin (4 643 864 € consommés en AE = CP).